

- Assurer dans l'aire de rayonnement communal une organisation territoriale de l'enseignement artistique
- Dispenser ou garantir l'enseignement d'au moins une spécialité (musique, danse ou art dramatique) et dans cette spécialité, au moins les deux premiers cycles du cursus.

Débat

M. Constantin : quel est l'intérêt ?

Mme Poletto : on s'est posé la même question. C'est juste un label de qualité.

M. le Maire : pour compléter l'information, il y a effectivement une subvention de 25 K€ environ, attribuée par le Conseil Départemental des Yvelines. Mais attention, les subventions ont tendance à réduire, car elles sont remises en cause compte tenu du fait que le conseil départemental subit une réduction de ses moyens financiers.

M. Saunier : nous comprenons bien que le fait que soyons classé Conservatoire donne un label de qualité. Mais pour cela, je suppose qu'il y a un cahier des charges. Avons-nous essayé de répondre au cahier des charges à minima, pour faire en sorte que ce soit le minimum nécessaire pour rester un Conservatoire, ou sommes-nous bien au-delà ?

Mme Poletto : il faut que ce soit un Conservatoire municipal, les disciplines que j'ai citées, et au minimum un cursus de 2 cycles. Nous en avons 3.

M. Saunier : donc c'est trop.

M. le Maire : au 3^{ème} cycle, ils ne sont plus que 7, donc l'économie serait marginale.

Pas d'autres questions.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Vu la lettre d'agrément du Ministère de la Culture reçue en 2006,

Considérant la nécessité de demander le renouvellement par le Ministère de la Culture et de la communication de ce classement,

Considérant que cette demande doit émaner de la collectivité,

Considérant qu'un dossier contenant le questionnaire du Ministère, le projet d'établissement et cette délibération est transmis au préfet de région,

Sur proposition de Madame Aldona POLETTO, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 31 voix exprimées, à l'unanimité,

Article 1 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter, auprès du Ministre de la Culture, le renouvellement du classement du conservatoire de musique et de danse « Jean-Philippe Rameau » en établissement à Rayonnement Communal.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye,
- Madame la Trésorière.

04- CM-2015-048 Fixation des tarifs pour colonies de vacances et accueil loisirs adolescents – complément aux tarifs du service enfance jeunesse

Rapport :

Dans le cadre de la refonte tarifaire des services proposés aux habitants de Carrières-sur-Seine, il est proposé de revoir les tarifs concernant les colonies de vacances et les accueils loisirs adolescents, tel que cela est présenté dans le tableau en annexe.

Débat :

M. Perrière : l'application est au 1^{er} sept ?

M. Seillan : oui, au 1^{er} septembre, comme tous les tarifs.

M. Perrière : alors qu'il y a 2 périodes d'inscription ? Ceux qui sont inscrits du 1^{er} juillet au 30/06 ont les tarifs anciens ?

M. Seillan : je ne vois pas de quoi il s'agit. Si vous parlez des colonies de vacances, les inscriptions sont ponctuelles. M. Le Bricon vous répondra sur le sujet.

M. Le Bricon : il existe 2 départs dans l'année, en février et en juillet pour les séjours d'été et d'hiver des plus jeunes et des adolescents.

Pour ce qui concerne les centres de loisirs, les tarifs seront appliqués en septembre pour tout le monde.

M. Perrière : au niveau des augmentations, elles sont relativement importantes, puisqu'on passe pour le T1 à une augmentation de 70 %, et pour les T9 à 30 %.

M. Rabany : avec un taux de 90 %. C'est ce que je disais tout à l'heure. La commune prend en charge 10%.

M. le Maire : vous comprenez bien que les subventions pour les vacances deviennent secondaires, quand nous sommes obligés d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire.

M. le Bricon : si vous lisez bien el tableau, lorsqu'on parle de 35, 30 ou 20 €, c'est une carte d'adhésion annuelle. Les prix des activités payantes sont négociés en amont avec les prestataires (théâtre, patinoire...). Les enfants ne payent qu'une participation à ces activités.

M. Rabany : le gap entre le T1 et le T9 est trop important. 1/3 devrait être à la charge de la commune. Les impôts locaux sont là pour financer.

M. le Maire : où prenez-vous l'argent M. Rabany ?
N'oublions pas que nous parlons de dépenses de fonctionnement.

M. le Bricon : les impôts locaux ne peuvent pas être utilisés pour la cantine, le Conservatoire, l'accueil de loisirs. Nous allons étrangler les Carrillons si nous faisons cela.

M. Rabany : il faut faire des choix. Vous supprimez les 9 tranches.

M. le Maire : si notre pays était dans une situation budgétaire florissante, le gouvernement qui vous est proche n'aurait pas proposé de baisser de 50 milliards les dépenses des collectivités locales, dont une bonne partie nous est imputée.

M. Rabany : c'est un autre sujet.

M. le Maire : non, c'est la conséquence immédiate. Ça n'est justement pas un autre sujet. Il faut être sérieux. La réduction de nos moyens est une décision gouvernementale. Je ne cherche même pas à la commenter. Nous la gérons.

M. Rabany : vous la gérez de manière trop dure, trop rapide... elle pourrait être étalée au moins sur 3 ans, systématiquement. Vous supprimez des tranches. Il n'y a aucune motivation convaincante qui justifie la disparition des 9 tranches, aussi bien pour la cantine que pour cela. L'argument de suppression des 9 tranches ne tient absolument pas la route par rapport à ce discours qu'il faut rechercher des économies. Or ces 9 tranches étaient un gage de progressivité.

M. Seillan : nous n'avons pas supprimé les 9 tranches, nous sommes passés de 9 à 3 tranches.

M. Rabany : c'est pareil. Nous étions pour les 9 tranches, voire même en créer une 10^{ème}, parce que la progressivité est un outil essentiel qui permet à chacun de donner en proportion de ses moyens.

M. le Maire : M. Rabany, il s'agit de compétences optionnelles. Une réponse maximale qui n'est pas celle que nous avons envisagée, est la suppression de toutes les tranches.

M. Rabany : nous avons obtenu la progressivité qui s'applique quel que soient les tarifs, au service d'une certaine équité. Je ne vois pas pourquoi l'occasion de l'augmentation, qui est un problème réel, vous supprimez les 9 tranches.

M. Le Bricon : les 9 tranches ne sont pas supprimées. Regardez bien ce qui nous vous présentons. Il existe 3 tarifs différents sur 3 tranches pour l'accueil de loisirs jeunes. Pour ce qui concerne les activités payantes, vous avez 50 % en T, jusqu'à 90 % en T9.

M. Rabany : je ne comprends pas pourquoi elles ne sont pas maintenues pour la cantine.

M. Le Bricon : elles sont bien maintenues M. Rabany.

M. Rabany : on pourrait étaler ces mesures au moins sur 3 ans.

M. le Maire : rappelez-vous que la mise en place des 3 tranches de la restauration scolaire n'est pas prévue pour la rentrée scolaire 2015, mais pour celle de 2016. Ce qui veut dire qu'en réalité, pour les familles, le tarif sera appliqué le dernier trimestre 2016 et l'intégralité en 2017, ce qui sera en phase avec la diminution de nos moyens, prévus eux pour 2017. Nous n'avons donc pas sacrifié les familles... nous avons fait ce que nous pouvions, avec les moyens du bord.

M. Rabany, c'est votre gouvernement qui sabre nos moyens de 50 milliards au niveau local, et après, vous venez protester en disant que nous devrions continuer à dépenser comme s'il ne s'était rien passé. C'est irresponsable. Si vous voulez que j'augmente les impôts, la réponse est non !

Si l'objectif est de dire sournoisement aux villes que si elles n'ont pas les moyens de maintenir les prestations en l'état, elles n'ont donc qu'un seul levier honorable au sens où vous l'entendez, c'est-à-dire d'augmenter les impôts, et ce afin de maintenir le statu quo en termes de prestations, c'est totalement irresponsable.

Je pense que vous devriez intégrer vous aussi cette nouvelle équation économique. Si votre gouvernement a fait sa révolution culturelle, il va falloir que vous la fassiez aussi.

M. Rabany : la question de l'augmentation des impôts se posera peut-être un jour ou l'autre. Ils n'ont pas bougé, et c'est une bonne chose, depuis un peu avant votre arrivée.

M. le Maire : nos taux d'impôts locaux sont suffisamment élevés. L'objectif de notre politique est de gommer en grande partie les foyers de perte des prestations communales les plus importantes, qui sont en réalité des dépenses sociales non labellisées ainsi. Ces dépenses sont noyées dans notre budget, et finalement peu visibles et connues par la population. Nous devons expliquer ouvertement aux Carrillons où sont ces dépenses sociales non explicitées et convenir ensemble, dans le cénacle du Conseil municipal, si nous sommes d'accord pour les maintenir à ce niveau ou non, compte tenu des moyens en forte réduction qui nous sont donnés par l'Etat.

M. Saunier : M. le Maire, ce qui me gêne, c'est combien ça coûte in fine ? Vous avez établi des tarifs avec des tranches... que budgétiez-vous comme montant subventionné annuel avec ces tarifs ? On n'a pas cette information. Si cela se trouve, c'est très bas et nous discutons de choses qui sont minimales. Je n'en sais rien... dites-nous combien.

M. Le Bricon : nous calculons le taux de participations des familles par rapport au coût d'achat :

- Pour les séjours au ski : frais de transport (le train), la restauration, l'ESF ... Cela coûte en moyenne par enfant : 900 €.

- Pour les séjours d'été : frais de transport (le train), les activités sportives et pédagogiques... le coût moyen par enfant : entre 1 100 € et 1 200 €.

On ne prendra pas de prestations au-delà de ce type de montant.

Le budget en moyenne, sur la base de 30 places pour les séjours au ski et 20 places pour les séjours d'été, est donc de 60 000 €, avec un coût net pour la commune de 20 000 €.

Le service est rendu et les départs auront lieu samedi.

M. Rabany : c'est un vrai service.

M. le Maire : nous serons présents pour le départ des enfants et nous vous y attendons.

Nous prévenons les familles par sms dès que les enfants arrivent à destination.

Nous sommes largement pour le service que nous rendons, mais tout dépend de nos moyens.

M. Saunier : M. Le Bricon, vous nous avez donné des chiffres pour les colonies de vacances. Mais pour l'accueil loisirs destiné aux adolescents, quel est le montant subventionné annuel que vous prévoyez ?

M. le Maire : le coût est totalement marginal puisqu'il correspond à l'emploi de la Directrice de centre et de 2 animateurs.

M. Le Bricon : le budget de fonctionnement qu'on alloue à cette structure est d'environ 13 K€.

M. Seillan : 13 000 de dépenses et environ 10 000 € de recettes, le solde est donc de quelques milliers d'euros.

M. Saunier : on ne parle que de quelques milliers d'euros depuis tant de temps?

M. Maire : c'est pour cela que nous avons évoqué les sujets majeurs précédemment. Les foyers importants sont la restauration scolaire, le périscolaire et le Conservatoire. Le reste, ce sont des ajustements marginaux, mais sur lesquels nous n'avons pas non plus considéré qu'il ne fallait pas s'y attarder pour récupérer tout ce qui est possible de faire, compte tenu du fait qu'il s'agissait de prestations d'ordre secondaire.

M. Saunier : il faut penser aux plus défavorisés. Le CCAS prend-il en charge ?

M. le Maire : les sujets des CCAS sont plus importants que ceux-là (factures impayés, loyers, etc...) ; il s'agit de tout ce qui est essentiel à la gestion de la vie quotidienne.

M. Le Bricon : M. Saunier, vous avez aujourd'hui des aides de la CAF au travers de chèques loisirs, à hauteur de 30 €, pour les enfants les plus démunis.

Pas d'autres questions.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la refonte tarifaire opérée sur les prestations proposées par la Ville, en l'occurrence les colonies de vacances et l'accueil loisirs adolescents,

Sur proposition de Monsieur SEILLAN, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 31 voix exprimées, 28 voix pour, 3 voix contre (M. Rabany, M. Perrière, Mme Dussaussois pouvoir donné à M. Perrière)

Article 1 : **FIXE** les tarifs relatifs aux colonies de vacances et aux accueils loisirs adolescents conformément au tableau annexé à la présente,

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye,
- Madame la Trésorière.

05- CM-2015-049 Règlement de l'accueil de loisirs pour adolescents

Rapport :

Suite à l'approbation du règlement de l'accueil de loisirs pour adolescents le 29 juillet 2010 , il est proposé d'y apporter les modifications suivantes (en gras) :

1. Implantation et habilitation

Elle est habilitée par **la Direction Départementale de la Cohésion Sociale**.
Sa capacité d'accueil est de **35 places**.

2. Conditions d'inscriptions